

Par courriel

Le 5 avril 2017

Objet : **Demande d'accès aux documents**

N/✉ : **AC-2017-122**

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue en date de ce jour, laquelle vise à obtenir copie de toutes les photos déposées par les parties dans le dossier C-2014-3998-2.

Après vérification, nous vous informons que le Comité détient des informations correspondant à votre demande.

Ainsi, vous trouverez ci-jointe une copie de toutes les photos déposées par les parties dans le dossier mentionné précédemment, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Prenez note toutefois que le Comité ne détient aucune photo des policiers cités dans ce dossier.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, _____, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate

Conseillère juridique

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Copie des photos et avis de recours